



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON DE L'AIN

Association sportive loi 1901

SIEGE SOCIAL : 2 Bd Irène Joliot-Curie CS 70270

01006 BOURG EN BRESSE CEDEX

SIRET N° 453 548 638 00015 - APE 9312Z

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an 2014,

Le 24 janvier,

A 19 heures,

Les membres du Comité Départemental d'Aviron de l'Ain (CDA), association Loi 1901, dont le siège est, 2 Bd Irène Joliot-Curie CS 70270 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à la salle de l'association 9.03 de l'AGLCA à Bourg en Bresse sur convocation faite le 28 décembre 2013 par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude CALCHERA, en sa qualité de Président du Comité Directeur de l'Association.

Madame Maryse DELANNOY est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les 12 membres sur 14 inscrits, présents ou représentés, constituent les 2/3 des voix au moins des membres à jour de leur cotisation soit 24 voix sur 27.

L'Assemblée Générale extraordinaire, conformément à l'article 8 du titre 3, statue sous condition de quorum. Elle peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *une copie de la lettre de convocation adressée aux membres de l'association,*
- *la feuille de présence, les pouvoirs des membres représentés et la liste des membres,*
- *un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'association,*

Monsieur Claude CALCHERA accueille et remercie les représentants des clubs, les licenciés et amis sportifs de leur présence

Il rappelle brièvement l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- **présentation et vote des nouveaux statuts du comité**

Mise en conformité des statuts vis-à-vis de la ligue Régionale Rhône-Alpes et de la Fédération Française d'Aviron en vertu de l'article 14 du règlement intérieur de la FFA.

- **présentation et vote du règlement intérieur du comité**

Adoption d'un règlement intérieur absent depuis la création du comité départemental le 25 juin 1990

- **présentation et vote de la nouvelle appellation du comité : COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON DE L'AIN (CDA01)**

Mise en conformité avec les appellations fédérale et ligue RA par la suppression du terme « sociétés » votée en AG extraordinaire par la FFA le 6 juillet 2013.

Lecture est faite des nouveaux statuts par Monsieur Claude CALCHERA. Aucune question sur ce texte n'est posée par l'assemblée réunie. Le président passe au vote qui approuve à l'unanimité.

Lecture est faite par Monsieur Claude CALCHERA du nouveau règlement intérieur. Aucune question sur ce texte n'est posée par l'assemblée réunie. Le président passe au vote qui approuve à l'unanimité.

La nouvelle appellation est elle aussi mise aux votes et adoptée à l'unanimité.

Claude CALCHERA lève la séance à 19h50

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour copie certifiée conforme

Le président Claude CALCHERA

la secrétaire Maryse DELANNOY